

SEMSO'scope

Le bulletin d'information de la CPTS SEMSO

DANS CE NUMÉRO

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'ADHÉSION 2025

AGISSEZ POUR LA SANTÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

PROJET CAPRIC



L'édito

par Yannick Schmitt, Président CPTS SEMSO

Depuis désormais cinq ans, et les réunions de préfiguration de la CPTS, les premières ont été nombreuses pour notre communauté. Et nous avons aujourd'hui le plaisir de partager avec vous une nouveauté tout en couleur, à savoir, la première édition de ce SEMso'scope.

Cette gazette trimestrielle à vocation à revenir sur les temps forts et les informations importantes de notre communauté.

Le contenu de ce premier numéro est à la fois riche et diversifié. Le choix des articles n'a toutefois pas été simple, en témoignent le nombre d'articles que nous avons dû remettre au numéro suivant, faute d'espace suffisant. C'est évidemment une bonne nouvelle qui témoigne du dynamisme de notre territoire.

Mais cette dynamique n'est possible qu'avec l'implication du plus grand nombre dans une démarche pluriprofessionnelle. Chacune et chacun a son rôle à jouer dans notre association afin de faire la preuve chaque jour de la capacité des soins de ville à répondre aux enjeux de santé de leur population.

Adhérez, participez, et bonne lecture !

L'équipe de la CPTS

Frédéric Lemanceau - Coordinateur - coordination@cpts-strasbourg.org

Johanna Conte - Chargée de mission - communication@cpts-strasbourg.org

Charline Muller - Assistante administrative - info@cpts-strasbourg.org

Lancement de la campagne d'adhésion 2025

En novembre 2024, la CPTS a réalisé son deuxième Dialogue De Gestion avec la CPAM, ce qui nous donne l'occasion de faire le bilan des objectifs atteints (88%) et des actions menées. Le détail des actions réalisées se trouvent dans le rapport d'activité, joint à ce courrier.

Des actions concrètes ont pu être menées sur le territoire de notre CPTS, cela n'aurait pas été possible sans l'aide des professionnels de santé de ville, mais également des communes, des établissements hospitaliers et des partenaires.

Grâce à toutes ces personnes, c'est la santé et le bien être des habitants qui en est amélioré. Durant cette nouvelle année, la CPTS va mettre l'accent sur l'évaluation de plusieurs actions tout en lançant de nouveaux projets en parallèle.

Si vous vous sentez concerné par ces valeurs et que vous souhaitez vous impliquer à nos côtés, nous vous invitons à adhérer en ligne via ce QR Code.



Assemblée générale - 24 février à 20h

Le fonctionnement de notre CPTS repose sur les échanges pluriprofessionnels, les valeurs communes, les retours d'expériences. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et échanger avec nous lors de notre assemblée générale qui se tiendra **le lundi 24 février à 20h, au Gymnase de l'Avenir à Lingolsheim**.

Pour participer à notre AG, vous pouvez vous inscrire via ce QR Code.



Agissez pour la santé sur votre territoire

Saviez-vous qu'en effectuant un don à la CPTS Strasbourg Eurométropole Sud et Ouest vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts?

En tant qu'organisme reconnu d'intérêt général, nous sommes habilités, conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts (CGI), à délivrer des reçus fiscaux pour les dons effectués :

- **Pour les particuliers** : vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- **Pour les entreprises** : vous pouvez déduire 60 % du montant de votre don de votre impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires hors taxes.

Chaque contribution permettra de financer nos actions : améliorer l'accès aux soins, développer des parcours de soins coordonnés, répondre aux besoins des professionnels de santé du territoire et bien plus encore. Ces projets sont essentiels pour répondre aux besoins de santé de notre territoire au bénéfice des habitants.

Rejoignez notre communauté de mécènes et soutenez des actions concrètes et impactantes.
Pour plus d'informations ou pour faire un don, écrivez-nous :
contact@cpts-strasbourg.org

Actualités professionnelles

Soins Non Programmés (SNP) réalisés par les médecins libéraux

Dans la convention médicale 2024-2029, un déploiement de certaines mesures concernant les SNP a été amorcé dès le 22 décembre.

- Sur demande du Service d'accès aux soins (SAS) : pour les consultations réalisées, en dehors de la patientèle du médecin traitant entre 19h et 21h sur demande de la régulation SAS, il pourra coter, **en plus de la majoration SNP de 15 €, une majoration supplémentaire SHE de 5 €**, ce qui portera le total des majorations applicables à 20 €.
- Sur demande du centre de régulation médicale des urgences : les médecins traitants pourront coter **la majoration SHE de 5 €, en plus de la majoration MRT de 15 €**, lorsqu'ils acceptent de prendre en charge un patient de leur propre patientèle entre 19 h et 21 h, sur demande du centre de régulation médicale des urgences. Là encore, le total des majorations applicables s'élèvera à 20 €.

Accompagnement des patients sous traitement antalgique de palier II

L'avenant 1 à la convention nationale des pharmaciens signée le 10 juin 2024 permet **la réalisation et la valorisation d'entretiens dédiés au suivi des patients sous traitement opioïdes de palier II**. Le paiement du pharmacien pour la réalisation de l'entretien se fait directement au comptoir avec la carte Vitale du patient en facturant le code acte « EPA » d'une valeur de 5 € TTC. Lors de cet entretien, le pharmacien :

- rappelle au patient les risques liés à ces traitements et notamment en cas de prise prolongée ;
- rappelle les règles de bon usage ;
- alerte sur certaines associations médicamenteuses ;
- réalise le questionnaire « Prescription Opioid Misuse Index » (POMI) afin de mesurer le degré de dépendance du patient aux traitements.

Les professionnels de la CPTS ont créé en 2024 une fiche de repérage des risques de mésusage et de iatrogénie liés au Tramadol. Cette fiche est téléchargeable sur notre site, rubrique "Ressources".

Nos évènements à venir

Jeudi 27 mars à 19h30, Geispolsheim - Formation "Surpoids-obésité : quel accompagnement psychologique pour l'enfant et sa famille ?"

Samedi 21 juin, Illkirch Graffenstaden - Journée de la CPTS (3 édition)

Projet CAPRIC : une initiative de Territoires de Santé de Demain

Le projet CAPRIC (Coordination et Amélioration des PRatiques dans l'Insuffisance Cardiaque) a été initié avec le soutien de "Territoires de Santé de Demain", un dispositif public conçu pour accompagner les innovations locales en santé et améliorer l'accès aux soins. Porté par un consortium de six CPTS réparties dans le Bas-Rhin et la Moselle, le projet CAPRIC vise à améliorer la prévention, le diagnostic et la prise en charge de l'insuffisance cardiaque.

Les CPTS participantes sont :



Calendrier de mise en œuvre

Le projet CAPRIC s'étendra sur quatre ans, avec un déploiement progressif organisé en quatre grandes étapes :

- **Octobre 2024 – Mars 2025** : Finalisation des partenariats et adaptation des activités aux besoins locaux.
- **Avril 2025 – Décembre 2025** : Lancement des premières actions, notamment sur les axes prévention (dépistage et sensibilisation), diagnostic et coordination numérique.
- **Janvier 2026 - Décembre 2026** : Développement des axes liés à la prise en charge et au renforcement du lien ville-hôpital.
- **Janvier 2027- Décembre 2028** : Généralisation des actions à tous les territoires, pérennisation et évaluation complète du projet.

Rôle et innovations de CAPRIC

CAPRIC vise à répondre aux défis de l'insuffisance cardiaque grâce à :

- **Une approche collaborative** : Implication des professionnels de santé, des patients-experts, et des établissements hospitaliers pour co-construire des solutions adaptées et renforcer le lien ville-hôpital en prenant en compte toutes les étapes du parcours du patient.
- **Des outils numériques innovants** : Solutions comme "48h Chrono" et "Parcéo" pour fluidifier les parcours de soin et garantir un accès rapide aux spécialistes.
- **Un soutien à la prévention et au dépistage** : Sensibilisation du grand public et formation des professionnels pour un meilleur repérage des signes précoce de la pathologie.

CAPRIC représente une opportunité unique d'améliorer la santé des plus de 636 000 habitants des territoires concernés, tout en réduisant les disparités territoriales. Grâce à l'appui de Territoires de Santé de Demain, ce projet ambitieux de près de 500.000 € de budget sur 4 ans, bénéficie d'un cadre structurant pour innover et proposer des solutions durables à grande échelle.